

## 1. Identification

**Identificateur de produit** MILPRO® GEAR 460  
Huile d'engrenages

**Autres moyens d'identification**

**Numéro de la FDS** Sans objet

**Code du produit** B30408

**Usage recommandé** Huile d'engrenages

**Restrictions d'utilisation** Aucuns connus.

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

**Fabricant**

**Nom de la société** CIMCOOL® Industrial Products LLC  
Rue de 3000 Disney  
Cincinnati, Ohio 45209

**Telephone (General Information)** 513-458-8100

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

**Emergency telephone number (outside USA)** 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

### Fournisseur

**Nom de la société** Milacron Canada Corp.

**Adresse** 1175 Appleby Line Road, Unit B-1  
Burlington Ontario L7L5H9 Canada

**Telephone (General Information)** 905-319-1919

**Emergency telephone number (outside USA)** 1-703-527-3887 (CHEMTREC)

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé** Non classé.

**Dangers environnementaux** Non classé.

### Éléments d'étiquetage

**Symbole de danger** Aucune.

**Mention d'avertissement** Aucune.

**Mention de danger** Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

### Conseil de prudence

**Prévention** Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Intervention** Se laver les mains après l'usage.

**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.

**Élimination** Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Autres dangers** Aucuns connus.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant		64742-62-7	≤100
Autres composés sous les niveaux déclarables			≤5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Sortir au grand air. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

#### Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

#### Contact avec les yeux

Rincer avec de l'eau. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Ne pas donner de liquide. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un équipement de protection adéquat.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

#### Risques d'incendie généraux

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Nettoyer selon les réglementations applicables.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conservé dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Empêcher la substance de geler. Conservé à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Si le produit est gelé, il se séparera. Le laisser entièrement fondre à la température ambiante et bien l'agiter avant de l'utiliser.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

	Type	Valeur
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. La présence d'une fontaine pour rinçage des yeux est recommandée.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

##### Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

CLEAR

### État physique

Liquide.

### Forme

Liquide.

### Couleur

Non disponible.

### Odeur

Chemical

<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Sans objet
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	< -12.2 °C (< 10 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	257.2 °C (495 °F) Cleveland coupelle ouverte
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	> 20.5 mm <sup>2</sup> /s @ 40°C 540 cSt @ 100°F (38°C)
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.902

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Fumée, émanations, oxydes de soufre et oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Non classé.
<b>Contact avec la peau</b>	Non classé.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non classé.
<b>Ingestion</b>	Non classé.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Non classé.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (CAS 64742-62-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Brouillard</i>		
CL50	Rat	2.18 mg/l
<b>Orale</b>		
<i>Liquide</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** N'est pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** Non classé.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** N'est pas un danger d'aspiration.

**Effets chroniques** Non classé.

**Autres informations** La classification pour les dangers environnementaux et pour la santé est dérivée d'une combinaison de méthodes de calculs et de données d'essai, si disponible.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

#### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Indéterminé.

### 15. Informations sur la réglementation

#### Réglementation canadienne

##### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

##### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

##### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

##### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

#### Règlements internationaux

##### Convention de Stockholm

Sans objet.

##### Convention de Rotterdam

Sans objet.

##### Protocole de Kyoto

Sans objet.

##### Montreal Protocol

Sans objet.

##### Convention de Bâle

Sans objet.

#### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur l'inventaire ou exempt (oui/non)*
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

**Date de publication** 01-11-2017

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la révision** Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.